



## MONTMORENCY

PÔLE ADMINISTRATION GENERALE

2021-N°3

AMS/FH

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 18 juin 2021, s'est réuni au Complexe Sportif des Gallerands, Gymnase des Gallerands, rue des Haras, sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M.SAURAY, Mme PHILIPPON, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M.GALLIMIDI, Mme BERRA , Mme IRRILO, M. CUSMANO, M.ARNOULT, M.GELLER, Mme DUHALDE, Mme MORRONE, M.WISS, Mme BODILSEN, M. DETTON, Mme PIAZZI, M.ESKENAZI, Mme CHENET, M.BOUTRON, Mme BOEHM, Mme BONNET.

**Absents excusés :**

Mme HAGEGE-RADUTA .....Procuration à Mme BERRA  
Mme ANGELO.....Procuration à Mme BERRA  
Mme GROSJEAN.....Procuration à M.ARNOULT  
M.TAYBI .....Procuration à M.GELLER  
Mme DARROUX.....Procuration à M. le Maire

**Absent :**

M.AVEAUX

**Secrétaire de séance :**

M.WISS

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**DESIGNE** M. WISS pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**M. le Maire** annonce que le prochain Conseil Municipal sera fixé au jeudi 30 septembre 2021 (*toujours sous réserve d'une contrainte exceptionnelle*)

**M. le Maire** fait part des recrutements de M. Yves GAMBU, technicien bâtiment au sein de la Direction des services techniques, en poste depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, de Madame Nadine JEAN-BAPTISTE, gestionnaire carrière paie au sein de la Direction des Ressources humaines, en poste depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021, de Mme Mathilde LANDRY, chargée de l'emploi et de la formation au sein de la Direction des Ressources humaines, qui prendra ses fonctions le 28 juin 2021, de M. Christopher CHAMPAGNE, jardinier au sein des espaces verts, qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2021, de Mme Anne DELARUE, responsable de la commande publique dont l'arrivée est demandée au 1<sup>er</sup> septembre 2021 (la ville est en attente de la confirmation de la Collectivité d'origine).

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la parution du recueil des actes administratifs de la Ville de Montmorency n°130 portant sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 30 avril 2021, qui est mis à la disposition du public depuis le 19 mai 2021. Ce recueil est consultable aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie ainsi que sur le site internet de la ville.

**M. le Maire** informe de la remise sur table de l'agenda des manifestations de fin juin 2021 à septembre 2021.

**M. le Maire** souhaite aborder deux points, dont un évoqué avec le Président du Groupe l'Avenir Ensemble concernant le Projet Educatif Territorial (PEDT) qui a été retiré de l'ordre du jour afin de pouvoir travailler sur quelques sujets évoqués en commission et qui aura vocation à être présenté au prochain Conseil Municipal.

Le second, une communication sur la crise sanitaire en informant, comme indiqué dans la presse, que le centre de vaccination va être regroupé à partir du 29 juin avec celui d'Enghien-les-Bains. Il souligne qu'une nouvelle étape vient conclure des mois d'efforts depuis l'ouverture du centre de dépistage, le 16 novembre 2020 et fait savoir que 7 000 personnes ont été testées. Il indique que depuis l'ouverture du centre de vaccination en janvier 2021 ce sont 24 000 personnes qui ont été vaccinées.

M. le Maire souhaite rendre hommage à l'ensemble des acteurs qui ont été engagés dans la lutte contre cette crise sanitaire, aux agents pour leur formidable mobilisation, aux professionnels de santé et notamment au professeur CASASSUS, au docteur BAUX et tant d'autres qui ont participé à cet effort collectif, aux élus qui ont toujours répondu présent. Il rend un hommage particulier au docteur GALLIMIDI qui a animé à la fois le centre de vaccination et le centre de dépistage ainsi qu'aux bénévoles de Montmorency. M. le Maire souligne également la participation de certains Montmorencéens dans d'autres communes et cite Hicham ASSARINI et le Docteur MOKHTARI, qui ont animé le centre de Sarcelles. Il fait remarquer que cela a été une mobilisation collective et tient sincèrement à remercier, au nom de la ville, les acteurs engagés.

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES****1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mme DAUBELCOUR expose la délibération.

**M. le Maire** demande s'il y a des questions. Sans question, il est procédé au vote.

Après exposé de Mme DAUBELCOUR et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

CREE :

### **FILIERE CULTURELLE**

- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

### **FILIERE ADMINISTRATIVE**

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet pour occuper la fonction de Chargé(e) de l'emploi et de la formation.

### **FILIERE SOCIALE**

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 29h00 hebdomadaires.
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet à raison de 32h00 hebdomadaires pour occuper la fonction de Responsable du Relais Assistantes Maternelles.

Les rémunérations seront déterminées par référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois correspondants. Un régime indemnitaire sera également versé aux titulaires des postes le cas échéant.

Tous ces emplois créés, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, pourront être occupés par un agent contractuel, titulaire d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois, recruté à durée déterminée au vu de l'application de l'article 3-3 alinéa 1, article 3-2 ou article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

## **DIRECTION DES MOYENS GENERAUX – ADMINISTRATION GENERALE**

### **2.PRESENTATION DU BILAN DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ANNÉE 2020**

**M. BRIANCHON** expose la délibération.

**M. DETTON** s'interroge de savoir où en sont les actions menées à l'encontre du délégataire.

**M. BRIANCHON** fait savoir que plusieurs relances ont été effectuées auprès de la société Lombard & Guérin. Il indique qu'une mise en demeure a été faite à l'encontre de la société afin de fournir à la ville le rapport tel qu'il a été stipulé dans le contrat et signé par cette dernière. Il indique qu'à la suite de cette mise en demeure, la société Lombard & Guérin a transmis un rapport en bonne et due forme et fait savoir qu'il sera transmis aux membres de la CCSPL.

**M. BOUTRON** fait remarquer que les membres de la commission avaient une position différente dans le donner acte entre les trois premiers prestataires, dont le prestataire Lombard & Guérin. En effet, ce dernier a fourni dans son rapport des éléments insuffisants. Il rappelle qu'il y a eu lors de cette commission un débat sur

les actions à envisager afin de contester l'attitude inappropriée et non professionnelle de la société Lombard & Guérin.

**M. BRIANCHON** indique que la ville a bien reçu un rapport qui a été examiné courant juin et qu'il sera transmis pour analyse aux membres de la commission.

**M. BOUTRON** demande pourquoi il n'a pas été fait état de ce rapport lors de la commission. Il souligne que lors des débats, la position de l'exécutif était claire pour un refus de donner acte. Il fait savoir que les membres de l'opposition de ladite commission s'y associaient. Il s'interroge sur ce changement d'attitude et sur la non-communication du rapport, qui a priori était complet.

**M. BRIANCHON** indique que la démarche et la pression qu'a exercées M. le Maire sur la société en les enjoignant de communiquer ce rapport dans les formes prescrites au contrat a fonctionné. Il souligne également que ce rapport vient d'être réceptionné et il rappelle de nouveau qu'il sera transmis pour lecture et analyse à l'ensemble des membres de la commission de la CCSPL.

**M. DETTON** s'interroge sur le donné acte qui, selon lui, ne doit porter que sur les travaux de la commission relatifs aux rapports des délégations de la Chambre funéraire, sur le prix et la qualité de l'eau et du cinéma l'Eden. Il rappelle que l'objet d'une CCSPL est l'examen des rapports des délégataires de services publics et qu'il y en a 4. Or, il souligne que la note de présentation est ambiguë car il est évoqué les 3 rapports, celui de la chambre funéraire, sur le prix et la qualité de l'eau et le cinéma l'Eden. Il indique que l'exécutif a fait un chapitre particulier concernant le rapport de la société Lombard & Guérin en rappelant que ce qui a été transmis en novembre 2020 était insuffisant par la CCSPL et n'a donc pas pris acte de ce rapport.

Il demande comment on peut prendre acte d'un bilan complet de la CCSPL, alors qu'en l'état elle est amputée d'un des 4 rapports.

**M. DETTON** demande s'il ne serait pas plus judicieux de retirer le rapport de Lombard & Guérin de la délibération.

**M. BRIANCHON** rappelle que la délibération mentionne les 3 rapports et qu'il y est précisé ce qui s'est dit en commission le 18 novembre 2020, à savoir que la CCSPL ayant été privée d'une analyse complète du rapport normalement exigée, elle n'a pas pu prendre acte de sa présentation. Il confirme que le donné acte porte sur les travaux conclus pendant cette commission.

Après exposé de **M. BRIANCHON**, et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité**,

**PREND ACTE** de la présentation du bilan des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2020 tels que décrits ci-dessous :

**Etat des travaux de la Commission Consultative des Services Publics locaux  
au cours de l'année 2020 :**

Au cours de l'année 2020, la CCSPL s'est réunie le 18 novembre 2020 afin de prendre acte des rapports des délégataires pour l'année 2019.

A cette occasion, la CCSPL a eu connaissance :

- du rapport de la chambre funéraire pour l'année 2019,
- du rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2019,
- du rapport du cinéma l'Eden pour l'année 2019,

S'agissant de la délégation des marchés communaux pour l'année 2019, la CCSPL n'a reçu qu'un extrait du compte de résultat pour l'exercice 2019 de la part de la Société LOMBARD & GUERIN.

La CCSPL ayant été privée d'une analyse complète du rapport normalement exigé, elle n'a pas pu prendre acte de sa présentation.

**3. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE « PLAN LOCAL D'URBANISME OU DE DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE – FORET DE MONTMORENCY**

**M. PEGARD** expose la délibération.

**M. le Maire** demande s'il y a des questions. Sans question, il est procédé au vote.

Après exposé de M.PEGARD et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

S'OPPOSE au transfert de la compétence communale en matière de « Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu » à la Communauté d'agglomération Plaine Vallée – Forêt de Montmorency.

**4. INSTAURATION DE L'OBLIGATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LES DIVISIONS NON CONSTITUTIVES DE LOTISSEMENT DANS LA ZONE UC ET DANS LES SOUS SECTEURS UC<sub>a</sub> ET UC<sub>b</sub> DU REGLEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**M. PEGARD** expose la délibération.

**M. le Maire** demande s'il y a des questions. Sans question, il est procédé au vote.

Après exposé de M.PEGARD et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'instaurer l'obligation de déposer une déclaration préalable, au titre de l'article L. 115-3 du code de l'urbanisme, pour les divisions de propriétés foncières non constitutives de lotissement dans la zone UC et les secteurs UC<sub>a</sub> et UC<sub>b</sub>, tels que délimités à la carte annexée à la délibération;

ANNEXE la carte telle qu'elle est annexée à la présente au Plan Local d'Urbanisme de la Ville,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier,

PRECISE que conformément aux dispositions de l'article R.115-1 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois, et que mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département. La délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des formalités de publicité.

PRECISE qu'une copie de cette décision sera, en outre, adressée à M. le Préfet du Val d'Oise, au Conseil supérieur du notariat, à la Chambre départementale des notaires du Val d'Oise et aux barreaux et aux greffes du Tribunal de Grande Instance de Cergy et du Tribunal Administratif de Pontoise.

**5. ABROGATION DE LA DELIBERATION N°16 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019 ET NOUVELLE MISE EN VENTE DU BIEN SIS 47 RUELLE DES BLOTS (PARCELLES AW 224 ET AW 225 POUR PARTIE)**

**M. PEGARD** expose la délibération.

**M. BOUTRON** se réjouit d'un retour à de bonnes pratiques. Il indique que ce bien avait été sous estimé. Le groupe l'Avenir Ensemble se satisfait de la méthode de vente qui est en accord avec ce qu'ils avaient proposé en son temps.

**M. le Maire** remercie M. BOUTRON.

Après exposé de M.PEGARD et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ABROGE la délibération n°16 du Conseil Municipal du 11 février 2019 actant la vente du bien à la SCI ORIGO PROMOTION pour un montant de 190 000 € hors frais de notaire et hors taxe sur la valeur ajoutée à la charge de l'acquéreur,

APPROUVE la vente de gré à gré avec mise en concurrence de l'immeuble sis 47 Ruelle des Blots 95160 MONTMORENCY d'une superficie de 1016 m<sup>2</sup> (parcelles AW 224 et AW 225 pour partie) pour un prix de base de 312 400 € (trois-cent-douze-mille-quatre-cents euros),

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les actes se rapportant à cette mise en vente.

## **6. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DES PLAFONDS ET FACADES EXTERIEURS DU CARRE DES COMMERCES RUE PASCAL / RUE RACINE**

**M. PEGARD** expose la délibération.

**M. ESKENAZI** indique avoir relevé en commission que ce carré était assez dégradé. Il souhaite savoir si depuis ladite commission, la Ville avait étudié l'opportunité et la possibilité d'une 3<sup>ème</sup> tranche à ces travaux en dehors des murs et du plafond et celle de refaire la dalle dramatiquement dégradée.

**M. PEGARD** confirme avoir eu un échange en commission sur ce sujet. Il souligne que la remarque de M. ESKENAZI est pertinente. Il fait savoir que l'exécutif n'a pas eu le temps de se poser sur une nouvelle phase de travaux. En revanche, il déclare qu'il faudra l'envisager, tant sur un travail au niveau du revêtement de sol que sur un travail de végétalisation et également sur un travail de sécurisation au travers des lumières.

**M. le Maire** se réjouit de cette première étape qui permet de requalifier une zone qui le méritait et de l'arrivée des nouveaux commerçants sur ce carré.

Après exposé de M.PEGARD et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DÉCIDE d'accepter la convention de partenariat entre la Ville et VOH,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec VOH la convention relative à ce partenariat annexée à la délibération,

PRÉCISE que la dépense est inscrite au budget 2021 de la Ville.

## **7. EXONERATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL**

**M. PEGARD** expose la délibération.

**M. le Maire** demande s'il y a des questions. Sans question, il est procédé au vote.

Après exposé de M.PEGARD et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public jusqu'au 31 décembre 2021, les occupants exerçant une activité économique sur le domaine public et titulaires d'une autorisation à ce titre,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération,

L'impact financier sera constaté au budget communal 2021.

**8. APUREMENT DU COMPTE 1069 M14 POUR PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

M. BRIANCHON expose la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Sans question, il est procédé au vote.

Après exposé de M.BRIANCHON, et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

AUTORISE l'apurement du compte 1069 du budget principal de la ville par l'émission d'un mandat au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 251 676,84 € (opération d'ordre semi-budgétaire),

AUTORISE le comptable public à procéder aux opérations d'apurement du compte 1069 du budget principal de la ville,

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus en décision modificative du budget principal 2021 de la ville.

**9. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2021**

M. BRIANCHON expose la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Sans question, il est procédé au vote.

Après exposé de M.BRIANCHON, et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADOPTÉ la décision modificative n°1 au budget de la ville, ci-après, annexée à la délibération,

MODIFIE en conséquence le Budget 2021 de la Ville.

**Décision modificative n°1 au Budget 2021 de la Ville****FONCTIONNEMENT**

➤ Au niveau des recettes de fonctionnement les modifications portent sur :

Imputation	Libellé	Montant
73111	Contributions directes	+ 486 089 €
	<b>Chapitre 73</b>	<b>+ 486 089 €</b>
7411	Dotation globale de fonctionnement	+ 1 273 €
74127	Dotation nationale de péréquation	- 626 €
	<b>Chapitre 74</b>	<b>+ 647 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 486 736 €</b>

**Au niveau des dépenses de fonctionnement, les ajustements concernent :**

Imputation	Libellé	Montant
6512	Droits d'utilisation informatique	+ 23 125 €
6518	Autres redevances	+ 1 778 €
	<b>Chapitre 65</b>	<b>+ 24 903 €</b>
678	Charges exceptionnelles	+32 600 €

	<b>Chapitre 67</b>	<b>+ 32 600 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	+ 429 233 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 486 736 €</b>

## INVESTISSEMENT

➤ Au niveau des recettes d'investissements les modifications portent sur :

Imputation	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 429 233,00 €
041	Opérations patrimoniales – Frais d'études	+ 820 527,32 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 1 249 760,32 €</b>

➤ Au niveau des dépenses d'investissements l'ajustement porte sur :

Imputation	Libellé	Montant
2188	Immobilisations corporelles non identifiées	+ 177 556,16 €
1068	Excédent de fonds capitalisés	+ 251 676,84 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 429 233,00 €</b>
041/21318	Opérations patrimoniales – Immob autres bat. Publics	+ 820 527,32 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 820 527,32 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 1 249 760,32 €</b>

## DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

### 10. CREATION ET ADOPTION DES TARIFS DE VENTE AU SALON DE THE DU MUSEE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

**M. SAURAY** expose la délibération.

**M. DETTON** se demande si l'accès à ce salon de thé ne pourrait pas se faire en dehors de l'accès au Musée. Il suggère de créer de façon extrêmement modique, un droit d'entrée pour les jardins qui comprendrait l'accès au salon de thé.

**M. SAURAY** lui répond que la Ville pourrait y faire droit. En revanche, il indique qu'une expérimentation de ce salon de thé est nécessaire pour juger de la fréquentation. Il ajoute qu'en fonction des éléments et informations qui leurs seront communiquées par le musée, la Ville pourra faire évoluer le salon de thé et par la suite l'accès au jardin.

**M. le Maire** indique qu'il garde en tête l'idée de **M. DETTON**. Néanmoins, il rappelle qu'une première phase d'expérimentation est nécessaire. **M. le Maire** espère que cette expérience sera concluante et que la Ville pourra élargir l'utilisation de ces jardins qui ont été réaménagés.

Après exposé de **M. SAURAY**, et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**CREE** de nouvelles tarifications incluant la visite du musée Jean-Jacques Rousseau et l'accès au salon de thé,

**APPROUVE** les tarifs de vente tels que précisés dans le document joint à la présente délibération,

#### . Tarifs des formules Musée + Salon de thé

- Musée tarif plein + Salon thé\* = 10 €
- Musée tarif réduit + Salon thé\* = 7 €

- Musée tarif gratuit + Salon thé\* = 5 €
- \* 1 pâtisserie + 1 boisson fraîche ou chaude (sodas, jus, thé, café)

En cas de révision de ces tarifs, ils seront fixés par décision du Maire, conformément à la délibération n°1 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020,

IMPUTE les recettes sur la ligne 7088, chapitre 70 du budget 2021 et suivants.

## **11.ADOPTION DU REGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE, CAPTURE TON PATRIMOINE EDITION 2021**

**M. SAURAY** expose la délibération.

**M. le Maire** demande s'il y a des questions. Sans question, il est procédé au vote.

Après exposé de **M.SAURAY**, et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADOPTÉ le règlement du concours de photographie, *Capture ton patrimoine*, annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et à le mettre en œuvre.

### **DIRECTION DE L'EDUCATION**

## **12. MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE LES ELFES ET DE LA HALTE-GARDERIE LES FARFADETS**

**Mme BERRA** expose la délibération.

**M. le Maire** demande s'il y a des questions. Sans question, il est procédé au vote.

Après exposé de **Mme BERRA**, et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE de modifier l'article 2 relatif aux conditions d'admission et l'article 5 relatif à la participation financière des familles, des règlements de fonctionnement de la crèche Les Elfes et de la halte-garderie Les Farfadets annexés à la délibération,

AUTORISE le Maire à faire appliquer cette décision.

## **13.REPARTITION ENTRE LES COMMUNES DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES : ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

**Mme BERRA** expose la délibération.

**M. le Maire** demande s'il y a des questions. Sans question, il est procédé au vote.

Après exposé de **Mme BERRA**, et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADOPTÉ, selon proposition de l'Union des Maires du Val d'Oise du 27 avril 2021, le barème de participation de la commune aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021/2022 :

- Ecole Elémentaire : 460,81 €,
- Ecole Maternelle : 670,43 €.

#### 14. PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2021-2024

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à la prochaine séance du prochain Conseil Municipal.

#### 15. COUPE DU MONDE DE RUGBY « WORLD CUP » FRANCE 2023 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) France 2023.

M. DALOYAU expose la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Sans question, il est procédé au vote.

Après exposé de M.DALOYAU, et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention Camps de Base, Coupe du Monde de rugby 2023, entre le GIP, France 2023 et la ville de Montmorency,

AUTORISE Monsieur le Maire de Montmorency à signer la convention telle qu'annexée et à prendre toutes les dispositions nécessaires relatives à ce dossier.

M. le Maire passe aux décisions et demande s'il y a des questions. Pas de question.

#### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**DECISION 03.21.033** : Acceptation d'indemnités : dégradation de matériel urbain à l'angle de la rue de Verdun et de la rue Galliéni survenue le 4 mars 2021  
(Prise le 18 mars 2021- Enregistrée le 25 mars)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 234,15 € proposée par la SMACL, pour le remplacement du potelet percuté par un véhicule.

**DECISION 03.21.034** : Accord-cadre à marchés subséquents 20ST01 – Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'ouvrages de bâtiments sur la commune de Montmorency  
- Lot n°1 – Restauration de la collégiale Saint Martin  
- Lot n°2 – Réhabilitation du bâtiment de l'ex-conseil des Prud'hommes  
- Lot n°3 – Restauration du château du duc de Dino et de ses dépendances  
- Lot n°4 – Rénovation de l'hôtel de ville, incluant sa mise en accessibilité, l'amélioration de la performance énergétique et le traitement de l'humidité  
(Prise le 22 mars 2021 – Enregistrée le 6 avril 2021)

Il a été décidé de signer les lots n°1 à 4 avec le groupement ayant pour mandataire la société LYMPIA, domiciliée 11 avenue Franco-Russe – 75007 – PARIS. Les lots sont conclus sans montants minimum ni maximum. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il peut ensuite être reconduit tacitement jusqu'à son terme par périodes de reconduction d'un an, 3 fois au maximum. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

**DECISION 03.21.042** : Marché n°20BT04 – travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux  
(Prise le 31 mars 2021 – Enregistrée le 9 avril 2021)

Il a été décidé de signer le marché 20BT04 de travaux d'accessibilité des bâtiments communaux avec la société ACORUS, domiciliée ZA PARIEST, 22 rue Léon Jouhaux – 77183 – CROISSY-BEAUBOURG, pour un montant total de 68 622,01 € H.T.  
Le marché est conclu pour la durée d'exécution des travaux.

**DECISION 04.21.049** : Acceptation d'indemnités d'assurance : dégradation de matériel urbain situé place au Pain, survenue le 16 mars 2021  
(Prise le 19 avril 2021 – Enregistrée le 21 avril 2021)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 670,65 € proposée par la SMACL, pour le remplacement de 3 barrières de type Croix de Saint André.

**DECISION 04.21.050** : Désignation d'un notaire à des fins de formalisation d'un acte authentique suite à l'exercice du droit de préemption urbain renforcé  
(Prise le 19 avril 2021 – Enregistrée le 27 avril 2021)

Il a été décidé de désigner la SCP de KERPOISSON-SUEUR, SUEUR et DHONT, domiciliée 4 place du Cardinal Mercier – 95880 – ENGHEN-LES-BAINS, à effet d'établir l'acte authentique et les formalités nécessaires. Les diligences accomplies et les frais liés à l'établissement et l'enregistrement de l'acte seront réglés par la Ville conformément aux conditions de la Déclaration d'Intention d'Aliéner et aux conditions habituelles de vente.

**DECISION 04.21.051** : Accord-cadre à marchés subséquents 18ED06 – organisation de classes d'environnement pour enfants et de séjours pour enfants, préadolescents et adolescents  
Marché subséquent 21ED04 – Séjour pour adolescents de 15 à 17 ans pour l'été 2021  
(Prise le 20 avril 2021 – Enregistrée le 23 avril 2021)

Il a été décidé de signer le marché subséquent ayant pour objet l'organisation d'un séjour pour adolescents de 15 à 17 ans pour l'été 2021 avec la société VELLS, domiciliée 8 rue de Trévisse – 75009 – PARIS, dans la limite des montants suivants :

- Montant minimum : 5 000 € HT
- Montant maximum : 32 000€ HT

Le marché subséquent est conclu pour la durée d'exécution des prestations,

**DECISION 04.21.052** : Convention avec l'association IMAJ pour la réalisation, dans le cadre d'un chantier d'insertion, de travaux de peinture pour la rénovation des plafonds et façades peintes extérieurs du carré de commerces situé à l'angle de la rue Pascal et de la rue Racine du quartier de la Chénée.  
(Prise le 20 avril 2021 – Enregistrée le 21 avril 2021)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association IMAJ pour la réalisation, dans le cadre d'un chantier d'insertion, de travaux de rénovation, pour un montant de 25 513.34 € TTC. La convention est conclue pour la durée d'exécution du chantier, soit du 21 avril 2021 date de début de chantier jusqu'à la réception prévue en juin 2021.

**DECISION 04.21.054** : Fixation des tarifs des séjours 6-17 ans pour l'été 2021  
(Prise le 23 avril 2021 – Enregistrée le 29 avril 2021)

Il a été décidé d'appliquer, pour l'année 2021, les tarifs des séjours pour les 6-17 ans en centre de vacances durant l'été 2021 selon la grille ci-dessous.

Tranche	Quotient familial	Carcans Maubuisson 11-14 ans juillet	Espagne 15-17 ans juillet	Vieux Boucau 11-14 ans août	Talmont Saint Hilaire 6-11 ans août
1	<i>Jusqu'à 390,99</i>	189 €	229 €	196 €	183 €
2	<i>de 391 à 520,99</i>	283 €	343 €	295 €	274 €
3	<i>de 521 à 650,99</i>	377 €	457 €	393 €	365 €

4	de 651 à 845,99	472 €	572 €	491 €	456 €
5	de 846 à 1040,99	613 €	743 €	638 €	593 €
6	de 1041 à 1300,99	755 €	915 €	785 €	730 €
7	à partir de 1301	944 €	1 143 €	982 €	913 €
<b>Hors commune *</b>		1 110 €	1 345 €	1 155 €	1074 €

**DECISION 04.21.058** : Clôture de la régie de recette RR 101-222 pour le recouvrement des sommes dues pour les classes transplantées  
(Prise le 29 avril 2021 – Enregistrée le 3 mai 2021)

Il a été décidé de clôturer la régie de recettes RR 101-222 instituée pour le recouvrement des sommes dues pour les classes transplantées, à compter de la signature de la décision. En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur titulaire, Mme GAMIETTE et des mandataires.

**DECISION 05.21.059** : Acceptation d'indemnités d'assurance : vitre brisée à la salle des fêtes le 15 septembre 2020  
(Prise le 4 mai 2021 – Enregistré le 12 mai 2021)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 99,82 € proposée par la SMACL, pour la réparation de ladite vitre.

**DECISION 05.21.060** : Acceptation d'indemnités d'assurance : dégradations à l'école maternelle La Fontaine suite à une effraction du 23 octobre 2020  
(Prise le 4 mai 2021 – Enregistrée le 12 mai 2021)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 370,30 € proposé par la SMACL, pour la réparation de ladite porte.

**DECISION 05.21.063** : Acceptation d'indemnités d'assurance : dégradation de matériel urbain situé à l'angle de la rue des loges et rue de la République, survenue le 28 janvier 2021  
(Prise le 5 mai 2021 – Enregistrée le 12 mai 2021)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 5 537,37 € proposé par la SMACL, pour le remplacement d'une armoire électrique et de trois barrières de type Croix Saint André.

**DECISION 05.21.066** : Accord-cadre 21SI01 – Services de télécommunication  
(Prise le 12 mai 2021 – Enregistrée le 18 mai 2021)

Il a été décidé de signer l'accord-cadre 21SI01 – Services de télécommunication avec la société SFR, domiciliée Bâtiment Ouest B3362, 16 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 – PARIS, dans la limite des montants suivants :

- Sans minimum
- Montant maximum : 60 000 € HT

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2021 au plus tard.

**DECISION 05.21.069** : Acceptation des indemnités d'assurance : vitres brisées au Gymnase des Gallérands le 29 avril 2021  
(Prise le 18 mai – Enregistrée le 27 mai 2021)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 212,40 € proposée par la SMACL, pour le remplacement desdites vitres.

**DECISION 05.21.070** : Acceptation des indemnités d'assurance : panneau signalétique endommagé  
place Roger Levanneur le 1<sup>er</sup> mai 2021  
(Prise le 18 mai 2021 – Enregistrée le 27 mai 2021)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 115,08 € proposée par la SMACL, pour le remplacement dudit panneau.

**DECISION 05.21.073** : Demande de subvention : projet de rénovation extension du groupe scolaire  
Jules Ferry  
(Prise le 26 mai 2021 – Enregistrée le 28 mai 2021)

Il a été décidé de solliciter au titre du projet de rénovation extension du groupe scolaire Jules Ferry, une subvention du montant le plus élevé possible auprès de la Préfecture du Val d'Oise.

**DECISION 05.21.076** : Convention de mise à disposition de salles de La Briqueterie aux travailleurs indépendants pour la saison 2021/2022  
(Prise le 26 mai 2021 – Enregistrée le 31 mai 2021)

Il a été décidé de signer des conventions de mise à disposition de salles de La Briqueterie avec les travailleurs indépendants suivants :

- Monsieur Philippe AFRIGAN, animateur d'ateliers photos, domicilié 13 Allée Martins – 95160 – MONTMORENCY ;
- Monsieur Pascal BERTRET, animateur d'ateliers de chant et de saxophone, domicilié 87 avenue Charles de Gaulle – 95160 – MONTMORENCY ;
- Madame Marie-Cécile CARON, animatrice d'ateliers de piano et de notation musicale, domiciliée 5 Place Delattre de Tassigny – 95160 – MONTMORENCY ;
- Monsieur Armand CHAPEY, animateur d'ateliers de dessin et de peinture, domicilié 33, rue Charles De Gaulle – 95580 – ANDILLY ;
- Madame Lydia CHEVAL, animatrice d'ateliers vitrail, mosaïque et Art créatif, domiciliée 3, rue du Trèfle – 95160 – MONTMORENCY ;
- Monsieur Bruno DOUCHET, animateur d'ateliers de guitare classique, domicilié 27 avenue des Lilas – 95230 – SOISY SOUS MONTMORENCY ;
- Monsieur Charles FRERE, animateur d'ateliers de batterie, de djembé et de congas, domicilié 2 rue Marcuard – 95600 – EAUBONNE ;
- Monsieur Nicolas RONDEAU, animateur d'ateliers de chant et de chorale, domicilié 79 rue de La Barre – 95170 – DEUIL LA BARRE ;
- Monsieur Serge ZAFFALON, animateur d'ateliers de guitare basse et de guitare jazz, domicilié 45 rue Franklin – 95330 – DOMONT ;

Les conventions sont conclues pour la saison d'activités, du 13 septembre 2021 au 25 juin 2022. Les jours, lieux et horaires d'utilisation sont indiqués dans les conventions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une participation financière d'un montant de 3,50 € de l'heure, comme indiqué dans la décision n° 07.18.106 du 4 juillet 2018 portant sur la fixation de certains tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**DECISION 05.21.077** : Conventions de mise à disposition gracieuse de salle de La Briqueterie pour la saison 2021-2022  
(Prise le 26 mai 2021 – Enregistrée le 31 mai 2021)

Il a été décidé de signer des conventions de mise à disposition de salles de La Briqueterie avec les associations suivantes :

- l'association ADSM, domiciliée 6, avenue de Domont – 95160 – MONTMORENCY ;
- l'organisme LADAPT VAL D'OISE, domiciliée 18, rue Bleury – 95230 – SOISY SOUS MONTMORENCY ;
- l'association L'OUVRE BOITE A POEMES, domiciliée 44, rue du bois d'Aguerre – 95320 – SAINT LEU LA FORET ;
- l'association VIE LIBRE, domiciliée 39, rue Cognacq Jay – 95320 – SAINT LEU LA FORET ;
- l'association AMNESTY INTERNATIONNAL - GROUPE 44, domiciliée 2, rue des lavandières – 95570 – BOUFFEMONT ;
- l'association COULEURS D'ITALIE, domiciliée 13 bis, rue des coutures – 95160 – MONTMORENCY
- l'institut médico-éducatif Jacques MARAUX, domicilié ZAC de la Berchère – 95580 – ANDILLY
- l'association AMAF, domiciliée 66 Avenue Charles de Gaulle – 95160 – MONTMORENCY

Les conventions sont conclues durant la saison 2021/2022 du mois de septembre 2021 au mois de juillet 2022. Les jours, lieux et horaires d'utilisation sont indiqués dans les conventions. Ces mises à disposition sont consenties à titre gratuit.

**DECISION 05.21.078** : Convention avec l'ARS relative au fonctionnement du centre de vaccination de Montmorency contre la Covid-19  
(Prise le 27 mai 2021 – Enregistrée le 4 juin 2021)

Il a été décidé de solliciter au titre de la mise en place du fonctionnement du centre de vaccination de Montmorency, une subvention du montant le plus élevé possible auprès de l'ARS Ile de France.

**DECISION 05.21.079** : Demande de subvention : projet d'aménagement des jardins partagés  
(Prise le 28 mai 2021 – Enregistrée le 28 mai 2021)

Il a été décidé de solliciter au titre du projet d'aménagement des jardins partagés, une subvention du montant le plus élevé possible auprès de la Préfecture du Val d'Oise.

**DECISION 05.21.081** : Convention de prêt d'œuvres pour l'exposition de Madame Séverine LEPINE  
(Prise le 28 mai 2021 – Enregistrée le 3 juin 2021)

Il a été décidé de signer une convention de prêt d'œuvres avec Madame LEPINE Séverine, domiciliée 5 allée des Colombes – 95230 – Soisy-Sous-Montmorency, pour l'exposition de ses créations au sien de l'Espace Culturel La Briqueterie. La convention est conclue pour la durée de l'exposition du 14 juin 2021 au 5 juillet 2021. Cette mise à disposition d'œuvres est consentie à titre gratuit par l'artiste pour cette exposition.

**DECISION 05.21.082** : Demande de subvention dans le cadre de l'aide à la structuration pédagogique  
(Prise le 28 mai 2021 – Enregistrée le 11 juin 2021)

Il a été décidé de solliciter au titre de l'aide à la structure pédagogique, une subvention du montant le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

**DECISION 05.21.083** : Demande de subvention dans le cadre d'un appel à projets du conservatoire  
(Prise le 28 mai 2021 – Enregistrée le 11 juin 2021)

Il a été décidé de solliciter au titre de l'aide au projet des classes d'orchestre à l'école, une subvention du montant le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

**DECISION 05.21.084** : Demande de subvention dans le cadre d'un appel à projets du conservatoire  
(Prise le 28 mai 2021 – Enregistrée le 11 juin 2021)

Il a été décidé solliciter au titre de l'aide au projet Atelier Direction d'Orchestre, une subvention du montant le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

**DECISION 06.21.085** : Tarifs de vente de livres et d'un livret d'exposition pour la boutique du Musée Jean-Jacques ROUSSEAU  
(Prise le 1<sup>er</sup> juin 2021 – Enregistrée le 9 juin 2021)

Il a été décidé d'appliquer les tarifs de vente détaillés ci-après :

*Histoire de ma vie*, George Sand, LGF, prix de vente au public TTC : 10.90€.

*George Sand*, Clémentine V. Baron, Quelle Histoire, prix de vente au public TTC : 5€.

*Les Lumières*, Clémentine V. Baron, Quelle Histoire, prix de vente au public TTC : 5€.

*Aiglon (L')*, Edmond Rostand, Flammarion, prix de vente au public TTC : 8.50 €.

*Sarah Bernhardt*, Sophie-Aude PICON, Gallimard, prix de vente au public TTC : 8.10€

*La danseuse de Pompéi*, Jean Bertheroy, Hachette BNF, prix de vente au public TTC : 11.90€.

*Ceuvres poétiques complètes d'Adam Mickiewicz*, Adam Mickiewicz, Hachette BNF, de vente au public TTC : 23.90 €.

*Trois contes*, Jean-Jacques Rousseau, Rivages poche, Payot & Rivages, prix de vente au public TTC : 7.50 €.

*Monsieur, je ne vous aime point*, Roger-Pol Droit, Albin Michel, prix de vente au public TTC : 21.90 €.

*Livret d'exposition*, Célébrités & Célébrations, prix de vente au public TTC : 5 €.

**DECISION 06.21.086** : Révision des prix de vente de livres de la boutique du Musée Jean-Jacques ROUSSEAU  
(Prise le 1<sup>er</sup> juin 2021 – Enregistrée le 9 juin 2021)

Il a été décidé de fixer le prix des livres en fonction du « prix public » indiqué par les éditeurs ou les importateurs, lors des commandes, et indiqué, le cas échéant sur les livres concernés.

**DECISION 06.21.087** : Mise à disposition de la salle Lucie Aubrac pour les projections du spectacle de fin d'année de l'association l'Entracte, Espace culturel  
(Prise le 7 juin 2021 – Enregistrée le 15 juin 2021)

Il a été décidé de signer une convention avec Madame Léa BALVAY, Présidente de l'association, domiciliée 1 rue de la Croix Vigneron – 95160 – MONTMORENCY, pour la mise à disposition de la salle Lucie Aubrac du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021 de 17 h à 22 h 30. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**DECISION 06.21.089** : Conventions de mise à disposition de salles de La Briqueterie aux travailleurs indépendants pour les stages du mois de juillet 2021  
(Prise le 8 juin 2021 – Enregistrée le 11 juin 2021)

Il a été décidé de signer des conventions de mise à disposition de salles de La Briqueterie avec les travailleurs indépendants suivants :

- Madame Elodie Amakrane, animatrice de stages de pâtisserie, domiciliée 2, villa des Mutrais – 95280 – JOUY LE MOUTIER ;
- Monsieur Nicolas Crine, animateur de stages de Street Art, domicilié 6, rue de la briqueterie – 95600 – EAUBONNE ;
- Madame Natacha Postel, animatrice de stages vidéo, domiciliée 1, place du souvenir – 95 300 – PONTOISE ;

- Madame Lydia Cheval, animatrice de stages créatifs, domiciliée 3, rue du Trèfle – 95160 MONTMORENCY ;
- Monsieur Bruno Douchet, animateur de stages de guitare, domicilié 27 avenue des Lilas – 95230 – SOISY SOUS MONTMORENCY ;
- Monsieur Nicolas Rondeau, animateur de stages de chant, domicilié 79 rue de La Barre – 95170 – DEUIL LA BARRE ;
- Madame Céline Tilliet, animatrice de stages de poterie, domiciliée 36, rue des Mortefontaines – 95170 – DEUIL LA BARRE ;

Les conventions sont conclues pour le mois de juillet 2021. Les jours, lieux et horaires d'utilisation sont indiqués dans les conventions jointes à la présente décision. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une participation financière d'un montant de 3,50 € de l'heure, comme indiqué dans la décision n°07.18.106 du 4 juillet 2018 portant sur la fixation de certains tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

#### TABLEAU DES DECISIONS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

N° DE DECISION	DATE DE LA DECISION	ATTRIBUTION / RENOUELEMENT	DUREE	A COMPTER DU	NOM	MONTANT (€)
03.21.032	18/03/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11315 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement J31	30 ANS	02/02/2025	GUILHEMDEBAT	449,70 €
03.21.035	22/03/2021	Attribution d'une concession funéraire n°11316 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement I59	30 ANS	22/03/2021	VANDEWYNCKELE	449,70 €
03.21.036	22/03/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11317 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement I48	15 ANS	05/05/2018	WALCK	177,70 €
03.21.037	22/03/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11318 dans le cimetière rue de Grosaly, emplacement N88	15 ANS	09/09/2019	DAVID	177,70 €
03.21.038	22/03/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11319 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement M74	15 ANS	14/12/2020	KRIEF	177,70 €
03.21.039	24/03/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11320 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement CTER32	15 ANS	07/06/2021	LEMAIRE	177,70 €
03.21.040	24/03/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11321 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement A1274	50 ANS	01/12/2020	BART	1 193,80 €
03.21.041	24/03/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11322 dans le cimetière Les Blots, emplacement 634	15 ANS	26/02/2021	MARSY	177,70 €
04.21.043	01/04/2021	Attribution d'une concession funéraire n°11323 dans le cimetière Les Blots, emplacement 943	30 ANS	01/04/2021	ALLOUCHE	449,70 €
04.21.044	07/04/2021	Attribution d'une concession funéraire n°113124 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement I111	30 ANS	07/04/2021	MONNIER	449,70 €

04.21.045	13/04/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11325 dans le cimetière Les Blots, emplacement 607	30 ANS	18/03/2026	MENARD	449,70 €
04.21.046	13/04/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11326 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement M58	15 ANS	30/11/2019	SEVEQUE	177,70 €
04.21.047	13/04/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11327 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement P36	15 ANS	02/12/2019	BILLET	177,70 €
04.21.048	13/04/2021	Attribution d'une concession funéraire n°11328 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement I46	50 ANS	13/04/2021	BAHLOUL	1 193,80 €
04.21.053	22/04/2021	Attribution d'une concession funéraire n°11329 dans le cimetière rue de Grosaly, emplacement C22	15 ANS	22/04/2021	HODJIGUE	177,70 €
04.21.055	26/04/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11330 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement E50	15 ANS	08/06/2019	ROSSIGNOL DE LA RONDE	177,70 €
04.21.056	26/04/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11331 dans le cimetière les Blots, emplacement 3	15 ANS	29/03/2021	BARDIN	177,70 €
04.21.057	29/04/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11332 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement CTER19	15 ANS	05/10/2022	HEITZ	177,70 €
05.21.061	04/05/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11333 dans le cimetière rue Groslay, emplacement Ebis25	15 ANS	05/03/2021	PASSELANDE	177,70 €
05.21.062	05/05/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11334 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement N82	15 ANS	10/01/2021	GENIEZ	177,70 €
05.21.064	11/05/2021	Attribution d'une concession funéraire n°11335 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement I26	15 ANS	11/05/2021	MEUNIER	177,70 €
05.21.065	11/05/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11336 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement M104	15 ANS	04/08/2019	LOISEAU	177,70 €
05.21.067	18/05/2021	Renouvellement d'une concession funéraire n°11337 dans le cimetière Les Blots, emplacement 610	30 ANS	12/07/2024	ANDREANI	449,70 €
05.21.068	18/05/2021	Attribution d'une concession funéraire n°11338 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement I76	30 ANS	18/05/2021	AGBOANOU	449,70 €
05.21.071	20/05/2021	Attribution d'une concession funéraire n°11339 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement I86	15 ANS	20/05/2021	BOURGUEIL	177,70 €
05.21.080	28/05/2021	Attribution d'une concession funéraire n° 11340 dans le cimetière Columbarium, emplacement Cyclamen 27	10 ANS	28/05/2021	NAÏT	177,70 €
05.21.088	02/06/2021	Attribution d'une concession funéraire n°11341 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement S80	15 ANS	02/06/2021	DERVAL	177,20 €

**TABLEAU DES CONTRATS INFÉRIEURS A 25 000€ HT**

Services	Objet et caractéristiques principales du contrat	Montant du contrat (en € HT)	Nom du cocontractant	Date de signature du contrat	Date de début du contrat
PE	Convention de prestation avec LE CŒUR CONTEUR, pour 18 séances de contes de 25 à 30 minutes, à destination des enfants de 0 à 3 ans accueillis à la crèche Les Elfes, la halte-garderie Les Farfadets et le Relais Assistantes Maternelles. Nombre d'enfants max/ séance : 14. Planning des séances joint en annexe de la convention (de mai à début décembre 2021)	3 260 €	LE CŒUR CONTEUR	23/04/2021	17/05/2021
PE	Convention de mise à disposition de 4 composteurs à l'école élémentaire PASTEUR, avec le Syndicat Emeraude et Mme LAPERSONNE, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction	215,00 €	LE SYNDICAT EMERAUDE / Mme LAPERSONNE	10/05/2021	10/05/2021
ÉVÉNEMENTIEL	Week-ends Surprises : animations circassiennes	2 490 €	Les Fêtes surprises	25/05/2021	30/05/2021
ÉVÉNEMENTIEL	Week-ends Surprises : trio chanson française	1 850,00 €	Les Fêtes surprises	31/05/2021	13/06/2021
SJ	Convention d'honoraires d'avocats pour des prestations d'assistance et représentation en justice en droit de la fonction publique	220 € HT / heure	SCP SEBAN & ASSOCIES	11/06/2021	La convention produit ses effets pendant toute la durée des deux contentieux jusqu'à l'intervention des décisions

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2021**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2021.

**M. le Maire** donne la parole à M. DETTON qui prononce l'allocution suivante :

*« Monsieur le Maire,  
Chers collègues,  
Chers amis,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je vous remercie, Monsieur le maire, de m'autoriser à prendre exceptionnellement la parole quelques instants, à la fin de ce conseil municipal de notre ville.*

*Sans solennité particulière, mais avec une réelle émotion, nous voulons vous faire part, avec ma fidèle amie Adélaïde Piazzini, de notre décision de mettre un terme, ce soir, au mandat d'élu que nous exerçons et qui nous a été confié pour Adélaïde depuis 2001 et pour moi depuis 1995, pour servir la ville et ses habitants.*

*Ce conseil de ce début d'été 2021, sous votre présidence, aura donc été le dernier d'une longue période de nos vies respectives consacrées à la chose publique et dans quelques instants nous vous remettons les lettres qui marquent la fin d'une page collectivement écrite.*

*Notre choix n'est ni une quelconque défiance, ni l'expression d'un regret, pas davantage que le signe d'une lassitude.*

*Soyez assuré au contraire qu'il s'agit d'une décision qui est le fruit d'une réflexion personnelle engagée il y a plusieurs mois et que nous avons partagée avec les élus de notre groupe et les membres de notre liste. Elle témoigne d'une conviction profonde : il est un temps pour tout et il faut savoir, en politique comme en toute chose, ne pas se laisser conduire ou dominer par l'habitude.*

*Et puis, soyons honnêtes, les charges très lourdes qui sont les nôtres au service de la justice et des justiciables de notre pays ont sans doute aussi compté dans notre choix responsable et assumé.*

*Un quart de siècle au service d'une ville, c'est sans doute un peu plus qu'un quart de vie... Et partir à ce terme c'est aussi permettre de passer le relai à de nouvelles générations de femmes et d'hommes, plus jeunes et enthousiastes. Je sais que Romain, qui sera désigné par notre groupe pour m'y succéder et l'animer, mettra son énergie et son talent au service d'une démocratie vivante et exigeante.*

*Nous sommes convaincus que vous saurez vous en apercevoir tant cette décision s'inscrit dans le sillon profond et fécond déjà tracé par notre ami André Duchesne, qui reste pour nous et probablement aussi pour vous, vous le savez, un modèle de droiture et de conviction au service du bien commun et des plus fragiles d'entre nous. Que sa mémoire soit ici ce soir honorée.*

*Si Adélaïde et moi-même avons, je crois, beaucoup donné à cette jolie ville, riche de son histoire mais aussi de promesses pour son avenir, si nous nous sommes attachés à servir tous ceux qui l'habitent et qui la font vivre, et pour certains dans de grandes difficultés, nous l'avons fait avec la volonté de n'exclure personne de notre action et en restant toujours fidèles à nos valeurs de solidarité.*

*Nous pouvons affirmer, tous les deux ce soir, qu'elle nous a beaucoup rendu, cette Ville, et que ce dont elle nous a enrichi ne se mesure pas exclusivement aux succès ou aux défaites offerts ou imposés par le suffrage universel dont le respect est une valeur qui nous est commune.*

*Vous dire que nous ne ressentirons pas quelques regrets de ne plus nous asseoir avec vous tous autour de cette table serait vous mentir. Mais ce sentiment s'effacera car c'est celui d'une certaine plénitude qui s'installe quand nous regardons un peu en arrière et que nous prenons conscience, ce que seul le temps qui passe permet, des chemins parcourus ensemble et de ce que nous pensons être quelques réussites durables.*

*Nous n'avons pas la prétention d'aller jusqu'à penser qu'il s'agit d'un héritage mais peut être simplement de la marque de ce que nous avons su faire et de l'enthousiasme raisonnable qui nous a guidé.*

*Après tout ce n'est pas rien de laisser ici entre autres, un magnifique cinéma aimé de tous, la plus grande école de la ville rénovée, un beau quartier de l'Europe achevé, projet que personne n'avait pu ou voulu mener à son terme, ou encore l'ensemble des jardins et de l'espace Lucie Aubrac dont certains sans doute se souviennent que l'écrin de verdure qui l'abrite était alors voué au béton.*

*Ce n'est pas rien non plus de se souvenir de la communauté des agents de cette ville avec laquelle nous avons travaillé d'arrache-pied lorsque nous étions en responsabilité. Le dialogue social permanent que nous avons maintenu avec eux, l'amitié et parfois l'affection qui nous a unis, ont permis souvent de belles choses. Qu'ils trouvent ici de notre part l'expression de notre attachement.*

*Ce que nous croyons être quelques succès n'effacent ni les erreurs sans doute commises, ni probablement les insuffisances. Mais la force des premiers nous met à l'abri des regrets amers.*

*Monsieur le Maire, Chers collègues, ce bilan est une trace que nous laissons pour chacune et chacun des responsables d'aujourd'hui à qui il appartient aujourd'hui de faire vivre l'histoire qui s'écrit au quotidien. Il est le témoignage aussi de la gratitude que nous devons à tous ceux qui comme nous, comme vous, aiment cette ville.*

*Lorsque j'ai été élu maire de Montmorency, Cher Maxime, vous étiez encore presque adolescent. Votre parcours au sein des grandes écoles de la République vous honore, votre élection vous légitime comme le premier d'entre nous. Mais, vous le savez, ce mandat vous oblige aussi à de nombreux devoirs et à de lourdes responsabilités. Et puisque nos deux noms sont désormais gravés sur la même pierre, vous saurez, à votre manière sans doute, vous souvenir des progrès que nous avons fait accomplir à cette ville.*

*Permettez-moi encore un mot pour conclure. Il sera pour nos collègues élus, d'hier et d'aujourd'hui, de l'Avenir Ensemble, pour tous nos soutiens, pour les collaborateurs qui nous ont accompagnés à mon cabinet et bien sûr pour nos familles. Certains d'entre eux nous font l'amitié de leur présence ce soir.*

*Ils ont été pour Adélaïde et moi une richesse permanente et fraternelle. Un socle d'une solidité exemplaire qui nous a permis de tout affronter. Leur amitié, leur affection et leur solidarité ont été sans faille. Ils savent que nous ne les abandonnons pas et surtout ce que nous leur devons.*

*Voilà, Mesdames et Messieurs !*

*Nous ne vous disons pas adieu, mais nous vous adressons un amical salut d'au revoir.*

*C'est notre façon à nous de rester, là où nous serons dès demain, fidèles à notre ville, à ses habitants et à tous ceux qui les représentent.*

*Je vous remercie ».*

**M. le Maire** donne la parole à Mme PIAZZI qui prononce l'allocution suivante :

*« Il revient à ma mémoire 3 images :*

*- 2001 le scrutin municipal se clôt, André DUCHESNE est à la tribune dans le local que nous avons loué, devenu aujourd'hui un restaurant très apprécié à Montmorency, « l'étoile ».*

*Portés par l'enthousiasme d'une belle campagne, prometteuse même si pas victorieuse, nous sentons bien que cette belle amitié qui s'est tissée entre nous, en écrivant ce projet pour notre ville, en l'arpentant, ne peut s'éteindre : décision est prise, dans les jours qui suivent, nous déposons les statuts de l'Avenir Ensemble qui était alors l'intitulé de notre liste.*

- 2008 le scrutin est clos, les résultats promulgués dans la salle des fêtes survoltée, cette fois le projet de l'Avenir Ensemble l'a emporté. Le lendemain dans l'écho une grande photo : François DETTON prenant dans ses bras son futur adjoint, Romain ESKENAZI, alors plus jeune adjoint de France.

- 2010 la salle des fêtes est bondée, Monsieur le Maire François DETTON remet la médaille de la ville à 3 de ces grandes personnalités :

Christiane VERNEUIL, regrettée présidente de la Croix rouge et cheville ouvrière de l'épicerie sociale  
William JOFFRE, président de l'amicale des peupliers mais surtout figure du club de rugby où il aura œuvré en son temps auprès des plus jeunes pour les lancer dans la vie, souvent en les « récupérant » après qu'ils se soient un peu perdus.

Gilbert ROCHIER celui sur lequel toutes les municipalités, quelques soient leurs couleurs politiques se sont appuyées pour venir en aide aux plus démunis de notre ville.

Ce soir, je ne me voyais pas clore 32 années d'investissement à Montmorency, j'étais déjà sur la liste en 1989, oui Romain, j'étais alors, la petite jeune moi aussi, sans citer ces femmes et ces hommes avec lesquels j'ai partagé le souci de l'autre.

L'Avenir Ensemble un jour, l'Avenir Ensemble toujours, haut les cœurs mes amis Romain ESKENAZI, Martine CHENET, Bruno BOUTRON, Hélène BONNET et cette fois, à toutes et tous autour de cette table, je souhaite du fond du cœur, que Montmorency vous soit un jour reconnaissante !

Ah si encore une chose : puisque je m'en vais, je peux te le dire François enfin ce soir : tu es...le grand frère auquel j'avais tant rêvé » !

**M. le Maire** donne la parole à M. ESKENAZI qui prononce l'allocution suivante :

« Monsieur le maire, Chers collègues, Chère Adélaïde,  
Cher François,

J'aurais tant de choses à vous dire en mon nom propre pour vous exprimer mon admiration, mon affection et ma reconnaissance. Mais en cette séance solennelle et pour la postérité à travers le procès-verbal de notre séance, c'est bien au nom de nos collègues du groupe au conseil municipal, de cette mandature et des deux précédentes, au nom des membres et sympathisants de l'association l'Avenir ensemble dont certains nous font l'amitié d'être parmi nous ce soir, et au nom des habitants dont vous avez amélioré la vie et la ville que je dois vous exprimer nos remerciements.

Nos remerciements pour le temps et l'énergie que vous avez consacrés aux affaires locales de notre commune depuis 20 et 26 ans. Vous ne nous quittez pas : vous jouerez un rôle plus distant mais toujours aussi vigilant et bienveillant dans la vie de notre groupe. Je ne peux vous laisser terminer votre mandat sans rendre hommage à votre parcours exceptionnel, aux valeurs que vous nous avez transmises et enfin à votre capacité à assurer une transition apaisée et garantir ainsi la poursuite de ce que vous avez construit ensemble.

Adélaïde Piazza a commencé son engagement public par le syndicalisme étudiant. Responsable locale du PS, elle illustre le plus beau visage du militantisme, de l'engagement public au sein d'un parti.

Intelligente, profondément humaine, elle aime et respecte les gens en considérant chacun avec une égale dignité. Une femme de combat, contre le racisme, pour les services publics, pour la justice sociale. Une femme politique comme on en croise rarement qui a toujours voulu monter en front en première ligne sans jamais revendiquer la lumière du devant de la scène. Adélaïde incarne l'humilité. Un caractère affirmé doublé d'une sensibilité rare, un sens de l'humour aiguisé et un sérieux dans l'engagement, Adélaïde a été un pilier, un repère pour beaucoup d'entre nous. Plus qu'une camarade, elle est devenue une amie.

François Detton est un homme d'exception. Un homme de gauche, libre, amoureux de sa ville, éloquent, brillant. Avocat il est devenu bâtonnier. Musicien il est devenu chef d'orchestre. Conseiller municipal, il est devenu maire de Montmorency. A l'occasion de vibrantes interventions au cours des séances du Conseil municipal, dans la majorité comme dans l'opposition, nous avons collectivement ressenti une immense fierté à être assis de son côté de la table. Maîtrise des dossiers, pertinence des raisonnements, précision des mots, qualité d'argumentation.

Elu maire en 2008 après deux mandats dans l'opposition, sa force, son intelligence et son amitié nous ont collectivement poussé à donner le meilleur de nous-même pour la ville et ses habitants.

*Avec eux, nous avons appris à mettre en œuvre des politiques publiques à travers 4 étapes : Réfléchir ensemble et écrire une idée, diffuser une proposition à travers une campagne, monter un projet avec les services municipaux, réaliser une action concrète pour améliorer la vie des citoyens ou céder une réalisation aux générations futures : le quartier de l'Europe et ses jardins en bas de la ville, le cinéma et l'espace Lucie Aubrac au centre, le city stade et la rénovation de la MLC au nord de la Ville.*

*Au-delà de votre parcours qui nous a tous inspiré, vous nous avez transmis des principes, une méthode, des valeurs :*

*Des principes avec l'intégrité : cette idée selon laquelle la politique nous oblige à une exemplarité absolue et qu'un mandat impose plus de devoirs que de droits. Jamais une fonction électorale ne doit conférer des avantages pour soi, ses proches, ses connaissances.*

*Second principe : le courage. Nous l'avons constaté avec Adélaïde la militante, qui se lève plus tôt pour tracter à la gare le matin, qui se couche plus tard le soir pour des réunions, des portes à portes, des collages ; pour défendre les plus démunis sans chercher à être remerciée ni valorisée pour cela. Le courage avec François Detton qui a défendu durant de longues années des convictions sur un territoire où nos idées sont minoritaires : se battre, convaincre, tenir. En tant que maire, il l'a fait pour faire aboutir le projet de place de l'Europe avec 11 réunions publiques de concertation difficiles, ou encore avec la mise en place du quotient familial - persuadé que les familles aisées pouvaient donner un peu plus pour que les enfants des familles les plus modestes puissent manger à la cantine ou pratiquer le violon au conservatoire. Vous nous avez transmis une méthode qui tient en trois mots : Travail, travail, travail. Lire, réfléchir, préparer. Dans la majorité comme dans l'opposition, François Detton imposait à juste titre le sens de l'effort pour être à la hauteur des mandats confiés par les habitants.*

*Vous nous avez bien sûr transmis des valeurs. Les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, mais aussi les valeurs de la gauche afin de ne pas foncer sans penser les politiques publiques. S'interroger pour chaque action de savoir si elle favorise ou non la justice (lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances), la protection de notre environnement et ou le progrès de notre démocratie locale.*

*Enfin, nous devons vous remercier pour avoir préparé l'avenir, dans la continuité de la démarche initiée par André Duchêne qui vous avait lui aussi donné les rennes, à l'inverse de l'adage « après moi le déluge ». Nous pouvons être fiers de cette capacité à transmettre alors que bien souvent, en politique, on existe dès lors que l'on a tué le père ou la mère (ou la maire ?).*

*Nous devons collectivement être dignes de votre héritage tout d'abord à travers une exigence forte envers nous-même pour jouer pleinement notre rôle en tant que groupe d'opposition.*

*Nous représentons 45% des électeurs qui se sont reconnus dans notre projet, notre démarche, nos valeurs et dont la voix doit s'exprimer dans cette enceinte à travers nous. La démocratie ne peut être une tyrannie de la majorité écrivait Tocqueville. La démocratie, c'est le règne du droit, le règne du juste. Adélaïde Piazzini et François Detton nous ont appris qu'il nous appartient de proposer pour enrichir les actions publiques, de contrôler la gestion des affaires communes dans la majorité, de nous opposer lorsque nous estimons que les décisions de la majorité ne vont pas dans le bon sens.*

*Suite à la confiance que m'ont témoigné nos collègues élu(e)s, Martine Chenet, Bruno Boutron, Pascale Boem, Hélène Bonnet et nos futurs collègues Yves Zuili et Charles Duchesne, il m'appartiendra demain de maintenir et de développer la fraternité d'une équipe qui s'étend bien au-delà des élus. Une équipe qui travaille et bataille dans la joie, le respect et l'écoute. Je formule ici l'engagement de faire tout mon possible pour perpétuer cette vision de l'engagement local et d'atteindre votre niveau d'excellence ; pour la ville, pour ses habitants.*

*Vive François Detton, Vive Adélaïde Piazzini,  
Vive l'Avenir Ensemble, Vive Montmorency ».*

M. le Maire prend la parole

« Mme Piazzini, M. le Maire Honoraire,

*L'honnêteté m'oblige à dire que je ne découvre pas cette décision puisque vous avez eu l'extrême courtoisie de m'en prévenir.*

*Mme Piazzini, vous êtes engagée depuis des années. Vous avez parlé de 1989. Vous avez été première Adjointe et donc au service de cette Ville. Ce que nous respectons profondément.*

*M. le Maire Honoraire, cher François,*

*Vous avez exercé au sein de cette Ville la fonction suprême. Je sais combien cela suppose d'énergie, de passion et parfois de sacrifices. Je connais l'exigence de cette tâche. En réalité, parce que nous sommes responsables d'à peu près tout, nous n'avons jamais le droit de désespérer. Parce que nous sommes responsables d'à peu près tout et surtout de la vie de nos concitoyens, de leur quotidien. Nous n'avons jamais le droit d'abandonner.*

*Vous avez exercé cette mission pendant 6 ans et au nom de Montmorency je vous en remercie et je salue cet engagement.*

*C'est une page qui se tourne ce soir, une page pour Montmorency puisque vous avez écrit une partie de l'histoire de Montmorency lorsque vous étiez aux responsabilités, mais également lorsque vous étiez dans l'opposition dont vous avez, M. le Maire Honoraire guidé cette Ville, dont vous avez guidé le destin pendant 6 ans et siégé au Conseil Municipal pendant 25 ans. Un quart de siècle d'engagement pour notre commune cela se respecte. C'est aussi une page qui se tourne pour ce Conseil et pour notre équipe, parce que nous avons je crois depuis un an appris à travailler ensemble.*

*Nous connaissons votre exigence, votre curiosité, votre désir de précisions, alors oui cela peut parfois amener à des débats « corsés ». Oui, vous êtes Cher François un redoutable négociateur de règlement intérieur, mais nous avons je crois, travaillé dans le respect mutuel de nos différences, dans un climat apaisé qui est à la hauteur de Montmorency et des Montmorencéens.*

*Et puis Cher François, c'est une page qui se tourne pour vous parce qu'il n'y a pas que la politique dans la vie, mais il faut du courage pour le reconnaître, il faut du courage pour savoir dire stop, il faut du courage pour affronter ce que nous aurons tous, c'est-à-dire, la peur du jour d'après et il faut surtout beaucoup de courage pour accepter de transmettre.*

*Romain Eskenazi a parlé de la gauche, alors j'ai adapté un peu mes références. Et moi, il y a des mots qui m'ont beaucoup frappé, c'était les mots d'André CHASSAIGNE, député front de gauche qui était interrogé sur quelle était la vie après la politique et il disait au fond il reste beaucoup de choses, le soleil, les étoiles, les choses qui sont à tous sans qu'elles soient à chacun.*

*Alors, je vous souhaite du soleil, des étoiles et tout ce qui rend la vie merveilleuse. Je vous souhaite surtout de profiter de cela avec votre famille.*

*Le tourbillon de la vie nous fait parfois perdre le sens des choses essentielles et je vous souhaite sincèrement de le trouver sur votre chemin.*

*Ce soir, avec toute mon équipe, avec la Ville de Montmorency, nous rendons un hommage républicain à une fin, mais aussi à un commencement.*

*Alors, bonne route et en mon nom et au nom des Montmorencéens, je salue deux serviteurs de la Ville.*

*Nous n'avons pas le même maillot, mais je crois que nous garderons la même passion de Montmorency et je sais que, parfois, ça vous agace, mais je vais demander de vous applaudir ».*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

**Christian WISS**  
Secrétaire de Séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

